	2024-12-03-CDO-NOTE AUX ARBITRES	
	Thématique :	CDO
	Destinataires :	Officiels
	Nombre de pièces jointes :	
	<input type="checkbox"/> Echéance de réponse : <input type="checkbox"/> Information	

Ce qu'il faut retenir :

Rappels importants aux arbitres qui concernent :

1. Indemnité d'arbitrage
2. Mise à jour des fiches arbitres sur FBI
3. Indisponibilités d'arbitrage


1. INDEMNITE D'ARBITRAGE

Rappel concernant les indemnités d'arbitrage :

Pour les **championnats jeunes régions** (U18/U15 et U13 R1 et R2), les indemnités sont réglées par la Ligue (caisse de péréquation).

Par contre pour le **championnat "Inter Département"**, les indemnités sont **réglées à part égale par les clubs**.

Pour information, sur les convocations, il est indiqué qui doit verser les indemnités :

DATE : 07/12/2024	HEURE : 15:00	N° RENCONTRE: 629	COMPETITION: RMU18 (Poule B)
A. GROUPEMENT SPORTIF RECEVANT : [REDACTED]		Maillot : BLEU ET BLANC	
Correspondant : [REDACTED]			
Téléphone(s) : [REDACTED]			
Adresse de la salle : [REDACTED]			
B. GROUPEMENT SPORTIF VISITEUR : [REDACTED]		Maillot : NDEF	
Correspondant : [REDACTED]			
Téléphone(s) : [REDACTED]			
C. Arbitre INDEMNISES PAR : LA LIGUE REGIONALE 			
Arbitre : [REDACTED]			

ou

C. Arbitre INDEMNISES PAR : LES ASSOCIATIONS A PARTS EGALES
--

2. MISE A JOUR DES FICHES ARBITRES SUR FBI

Pour les jeunes arbitres évoluant en championnat U18 - les championnats pré-ligue étant terminés - vous avez été basculés sur un nouveau championnat. De ce fait, votre fiche FBI n'est plus à jour. Il est arrivé que vous ayez été désigné alors que vous aviez été déclarés "joueurs" en début de saison. Si cela arrive, prévenez dès que possible Patrick OLIVIER pour qu'il mette votre fiche à jour avec le bon championnat "joueur".

3. INDISPONIBILITES D'ARBITRAGE

IMPORTANT, nous vous demandons d'être plus rigoureux concernant la saisie de vos indisponibilités. Beaucoup trop de retours de convocations perturbent la bonne gestion des désignations.

Comme la quasi-totalité d'entre nous, les répartiteurs sont bénévoles et n'ont pas besoin de se rajouter du travail inutile.

Merci de respecter leur travail et d'anticiper en saisissant vos indisponibilités sur FBI.

Les retours de convocations doivent être exceptionnelles et justifiées.

Je vous remercie de prendre note des éléments évoqués ci-dessus.

Sportivement,

Aurélien ZANETTE, Président de la CDO 64

Contact : CDO

E-mail : cdo@basket64.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Anne BARBET Secrétaire	Aurélien ZANETTE Président CDO 64	Francis BORDENAVE Secrétaire Général CD64
Référence	2024-12-03-CDO-NOTE AUX ARBITRES	